

Itinéraire

Rendez-vous au **1** parc départemental de la Boucle de Montesson. Vous pouvez vous y rendre en voiture ou en bus (lignes B et S1, arrêt Péri-Borde). Au parking, prenez le chemin de gauche et suivez-le jusqu'au chemin de halage. Ce faisant, vous longerez l'étang d'Épinoche. À la sortie du parc, tournez à gauche et longez la Seine sur environ 300 mètres, puis prenez à gauche sur le chemin de la Mare-de-Palfour - juste avant la première maison (blanche) que vous apercevrez. À votre arrivée au bord de l'avenue Gabriel Péri, prenez encore à gauche sur quelques mètres, puis traversez - prudemment ! - la route. Empruntez ensuite le chemin des petits chênes dont l'entrée se trouve juste derrière le point de vente de légumes. Poursuivez sur cette voie, et continuez votre route jusqu'au bout de la rue Pablo Picasso qui vous mènera à un croisement. Traversez la rue du 8 mai 1945 pour vous rendre à l'entrée des **2** jardins familiaux. Prenez ensuite à droite au coin du cimetière, rue de la Tour. Au rond-point du bout de la rue, tournez à gauche rue du 11 novembre 1918. Profitez des panoramas sur la plaine et les horizons boisés et urbains que vous offre cette route. Au deuxième rond-point que vous croiserez, suivez bien la piste cyclable (ne prenez pas la route agricole). Au troisième rond-point, descendez sous le pont, puis traversez la route de Sartrouville pour rejoindre le **3** chemin de l'Espérance. À l'entrée du rond-point du Carrefour, tournez à gauche pour longer le centre commercial sur le chemin de la Remise du Loup. Prenez ensuite à droite, avenue Henri Dunant, puis traversez l'avenue Gabriel Péri pour continuer votre route sur l'avenue Molière et rejoindre le chemin de halage. Au niveau de la Seine, tournez à gauche, et profitez d'une séquence ombragée avant d'arriver en vue de la **4** zone de compensation écologique départementale (à votre gauche). Poursuivez ensuite votre chemin jusqu'à l'entrée nord du parc départemental de la Boucle de Montesson, et remontez l'allée pour retrouver le parking.

Un paysage agricole ouvert

Partez à la découverte de l'une des plaines agricoles d'Île-de-France. Du chemin de halage aux lisières urbaines, ce trajet vous offrira des vues imprenables sur les cultures maraîchères, les coteaux boisés de la Boucle de la Seine et l'horizon parisien.

Soyez vigilants au moment de franchir les routes et ne quittez pas l'itinéraire lorsque vous longez ou traversez des parcelles cultivées. Il est évidemment interdit de cueillir les fruits et les légumes cultivés sur la plaine. Si vous êtes piéton(s), veillez à tenir votre droite sur la partie du parcours où vous empruntez les pistes cyclables. **Les engins motorisés et les chiens non tenus en laisse ne sont pas autorisés sur l'itinéraire.**

Les chemins de tour de plaine

Ces trois itinéraires de découverte des plaines agricoles de Carrières-sur-Seine, Le Mesnil-le-Roi et Montesson, sont le résultat d'un processus de concertation initié par Plaine d'Avenir 78 en 2017. Les trois collèges de l'association - agriculteurs, élus et acteurs de la société civile - ont participé à la mise en œuvre du projet. Le tracé de ces chemins croise celui de l'axe historique imaginé par André Le Nôtre au XVII^e siècle, lors de la conception du jardin des Tuileries. Cet axe paysager est perceptible à l'endroit de certains belvédères.



l'agriculture sur la plaine



La plaine de Montesson est un espace ouvert de plus de 400 hectares, dont **270 hectares de terres cultivées** et 150 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS). Sa surface s'étend sur trois communes (Montesson, Carrières-sur-Seine et Sartrouville).

Située à environ **15km de l'Île de la Cité**, la plaine de Montesson est, avec la plaine agricole du Triangle de Gonesse (700 hectares), l'une des dernières zones agricoles d'envergure à proximité de la Paris. Sa préservation est donc capitale pour assurer l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France.

La plaine est cultivée depuis l'époque médiévale. La **viticulture**, majoritaire avant le XIX^e siècle, n'a pas survécu à l'arrivée du chemin de fer apportant avec lui la concurrence des vins de Bourgogne. Elle a donc été supplantée par le **marâchage**, présent dès le XVII^e siècle. Ce passé viticole explique la forme rectangulaire et très allongée des parcelles, orientées dans le sens de la pente.

Dans les années 1970, la production agricole s'est spécialisée dans la culture de la salade. La plaine de Montesson est aujourd'hui **le deuxième pôle de production de salade en Île-de-France** (après le pôle de Chailly-en-Bière, en Seine-et-Marne). Les surfaces dédiées à la production de salades représentent **22% de la production régionale**, et environ **5% de la production nationale** de salades d'été.

C'est par ailleurs au développement de **champignonnières**, installées dans les carrières de calcaire exploitées dans la Boucle de la Seine jusqu'au XIX^e siècle, qu'on doit l'invention du « champignon de Paris ». La concurrence des pays de l'est dans les années 1980 a néanmoins conduit au déclin de cette activité : il ne reste aujourd'hui qu'un seul producteur de champignons de Paris sous la plaine.

L'une des spécificités de la plaine de Montesson est son **sol à dominante sableuse**, adapté à la production de légumes. Ce sol, très filtrant et facile à travailler, favorise les récoltes précoces, ce qui donne un avantage compétitif aux maraîchers locaux. Il permet aussi une grande variété de cultures.

La nature du parcellaire complexifie la gestion de la plaine. Le foncier se caractérise en effet par une profusion de parcelles de dimension réduite, due aux divisions successorales et au passé viticole. Toute action sur le foncier de la part des associations et des pouvoirs publics se heurte donc à la **multiplicité des propriétaires**. Certains d'entre eux refusent de vendre leurs terres à bas prix, au risque de les laisser inutilisées (en France, le prix d'un terrain à bâtir est supérieur à celui d'une terre agricole). Ces propriétaires attendent un changement de destination des terres, qui se ferait au détriment de l'activité agricole. Une telle spéculation explique le **développement de friches** sur le pourtour de la plaine. Par ailleurs, seule une partie des agriculteurs sont propriétaires de leurs terres, ce qui produit un sentiment d'insécurité et conduit ces derniers à rechercher la rentabilité.



1

le parc départemental de la Boucle de Montesson

Le parc a été aménagé en 1997 après acquisition par le conseil général du domaine de la Borde - du nom d'une seigneurie médiévale dont les terres s'étendaient du Pecq à Sartrouville, entre l'actuelle avenue Gabriel Péri et la Seine. En 1838, un pharmacien parisien acquiert la métairie et le manoir du domaine, au sud desquels il fera construire la Maison du Parc, aujourd'hui dédiée à des réunions et des expositions. Le parc départemental comprend aussi l'étang d'Épinoche, situé au centre d'une ancienne sablière devenue réserve ornithologique. **Le parc est ouvert toute l'année de novembre à février de 10h à 17h et de mars à octobre de 10h à 18h30.**



2

les jardins familiaux

Ces jardins familiaux ont été inaugurés en 2006 à l'endroit d'anciens terrains agricoles acquis par la commune. On y compte une cinquantaine de parcelles. À chacune sa cabane à outils et son identité : le jardin peut être potager, ornemental, ordonné, chaotique, et peuplé ou non d'une famille de nains.



3

le point de vue du chemin de l'Espérance

La plaine de Montesson présente un léger vallonnement qui ménage des vues sur les cultures, les coteaux boisés de la vallée de la Seine, et les tours de La Défense. Le chemin de l'Espérance offre l'un des plus vastes panoramas du parcours. À votre gauche s'étirent les coteaux de Saint-Germain-en-Laye. Derrière vous, à l'horizon, vous apercevez le quartier de la Défense et le Mont Valérien.



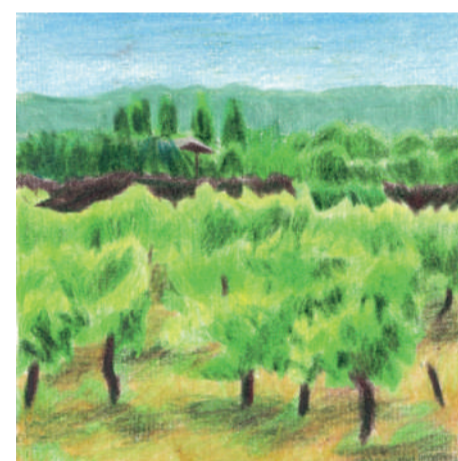
4

la zone de compensation écologique départementale

Aménagé en miroir de la nouvelle digue construite au nord du quartier de la Borde, ce vaste espace dépressionnaire doit pouvoir accueillir les eaux de la Seine en cas de crue. Les travaux d'excavation ont été l'occasion de transformer les 9 hectares de friche en une vaste zone humide* composée d'un plan d'eau semi-permanent, directement connecté au fleuve, et d'une lande herbacée partiellement accessible au public.

**Une zone humide est un terrain (pouvant être exploité ou non) dont la caractéristique est d'être gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. Il peut s'agir d'eau douce, d'eau salée ou d'eau saumâtre. Les zones humides jouent un rôle hydrologique : elles stockent l'eau, puis la restituent progressivement pendant les périodes sèches. Elle favorisent aussi l'épuration de l'eau des fleuves et sont des réserves de biodiversité (tant pour la faune que pour la flore).*

pour les curieux...



5

le vignoble du Clos des Vieilles Vignes

L'association Le Clos des Vieilles Vignes a été créée en 2003 dans l'objectif de valoriser la plaine agricole en renouant avec une tradition viticole oubliée. Jusqu'au XVIII^e siècle, plus de la moitié du terroir agricole était en effet couvert de vignes. Le vignoble de l'association comporte environ 1500 ceps de pinot, gamay, et merlot, plantés sur un terrain communal qui portait, au XV^e siècle, le nom « les vieilles vignes ». La vinification est réalisée au sous-sol du château des Sophoras et le vin peut être dégusté lors du forum des associations, des journées portes ouvertes de l'association, du marché de Noël communal et de l'annuelle « Fête de la Salade » (organisée par l'association Plaine d'Avenir 78 au début du printemps).